

# Domaine Public

1 7 9 1

Edition PDF  
du 02 septembre 2008

Les articles mis en ligne  
depuis DP 1790  
du 25 août 2008

**Analyses,  
commentaires  
et informations sur  
l'actualité suisse.**

Depuis 1963, un  
point de vue de  
gauche, réformiste  
et indépendant.  
En continu, avec  
liens et réactions sur  
**domainepublic.ch**

## Dans ce numéro

### **Le maillon faible de la politique fédérale**

Face à des parlementaires qui élaborent  
les lois de A à Z et aux cantons qui s'organisent,  
l'exécutif a perdu la main (André Gavillet)

### **La sécurité publique est aussi l'affaire des socialistes**

Lecture critique du papier du  
Comité Directeur du PS (Alex Dépraz)

### **Exonérer de l'impôt les rentes AVS: à qui profite le crime?**

La proposition d'un conseiller national UDC peut  
séduire, mais elle ne se justifie pas et crée des  
inégalités dommageables (Pierre Imhof)

### **Prix unique du livre: recette illusoire**

Les avantages d'une absence de concurrence sur les  
prix des livres ne sont pas démontrés (Albert Tille)

### **Barack Obama, les cyberattaques et les botellones**

Internet livre sur vos écrans, gratuitement et pêle-  
mêle, des informations utiles et nuisibles, inoffensives  
et dangereuses. Trois exemples actuels (Yvette Jaggi)

### **Exposition Balthus à la Fondation Gianadda**

Un autre ailleurs (Daniel Marco)

## Le maillon faible de la politique fédérale

*Face à des parlementaires qui élaborent les lois de A à Z et aux cantons qui s'organisent, l'exécutif a perdu la main*

André Gavillet (01 septembre 2008)

La Maison des Cantons a été inaugurée dans la discrétion. Rien de politique. Ce ne sont que des locaux loués, des salles de délibération, des secrétariats de commissions intercantionales déjà existants. N'y siège aucun pouvoir institutionnel. Le Conseil des Etats peut, si l'on ose dire les choses ainsi, dormir tranquille. En réalité, cette Maison marque un tournant du fédéralisme.

### Compétence

Le pouvoir central n'exerce que les compétences qui lui ont été expressément et constitutionnellement déléguées par un vote à la double majorité du peuple et des cantons. Ce principe a provoqué de nombreuses et frontales batailles. Que l'on pense à l'impôt fédéral direct, à la culture, etc.

Cette phase est dépassée. Certes, l'exigence de la délégation de compétence demeure. Mais la RPT (réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches) a puissamment élargi le champ fédéral, tout en introduisant de nombreux domaines de responsabilités partagées. Ce qui compte désormais, ce n'est pas le transfert de compétences, mais l'usage qui est fait de la compétence transférée.

Les cantons sont, comme tels, entrés en lice. Le recours au référendum que leur réserve la

Constitution (Art. 141: "à la demande de huit cantons"), utilisé pour la première fois de notre histoire, en a été la manifestation ostensible, confirmé par un succès lors de la votation (paquet fiscal). La prise de position unanime – donc transversale par rapport aux partis – des Chefs de Département a été un facteur de l'échec de l'article constitutionnel sur la santé.

### Le maillon parlementaire

Cette résistance fédéraliste correspond à une évolution du travail parlementaire. La première phase de cette évolution, il y a plusieurs législatures, fut la création des commissions permanentes qui sont chargées, chacune selon sa spécificité, d'étudier et de rapporter sur les projets du Conseil fédéral. Les membres de ces commissions se considèrent comme des spécialistes. Pas étonnant, dès lors – c'est la deuxième phase de l'évolution –, que ces commissions soient recherchées, "squattées" par les parlementaires intéressés par les sujets traités, dont de nombreux lobbyistes. La Conseillère nationale Jacqueline Fehr a constaté que, dans la Commission du Conseil des Etats s'occupant des problèmes de santé, cinq parlementaires sur treize ont un lien contractuel avec les caisses d'assurance-maladie. Elle va déposer une initiative parlementaire pour mettre fin à cette sur-représentativité.

Mais déjà on lui reproche de mettre en cause les fondements du Parlement de milice.

### Le maillon de l'exécutif

Les spécialistes intéressés des commissions ne se contentent pas toujours de ne faire que du lobbyisme. Ils veulent légiférer eux-mêmes, c'est-à-dire faire le travail de conception et d'élaboration qui est de la responsabilité du Conseil fédéral. On ne compte plus, dans le domaine de la santé notamment, les études, les rapports, les avant-projets, les projets produits par les parlementaires eux-mêmes. Mais à trop travailler en vase clos se perd l'écoute de la population et des cantons, qui ne sont pas consultés sur les projets parlementaires. D'où les échecs en votation populaire. La Maison des Cantons symbolise cette résistance, celle d'un contre-pouvoir non pas au Conseil fédéral, mais à une dérive parlementaire.

Le Conseil fédéral apparaît pourtant, dans tout le processus de législation, comme le maillon faible, même si son statut unique le met hors de portée des sanctions du Parlement. Une redéfinition claire des rôles serait indispensable. Ce n'est là qu'un volet de la réforme institutionnelle nécessaire. Les partis, trop engagés dans le système, ne la promeuvent pas, l'opinion n'y est guère sensible. Et pourtant elle est urgente.

## La sécurité publique est aussi l'affaire des socialistes

### Lecture critique du papier du Comité Directeur du PS

Alex Dépraz (01 septembre 2008)

Que le PS s'occupe de sécurité et certains dénoncent déjà l'oxymoron. Mais, la droite n'a pas plus le monopole de la force que la gauche celui du cœur. Et même si l'Etat moderne exerce les tâches les plus diverses, le maintien de l'ordre public reste une de ses vocations essentielles: la loi de la jungle est la plus injuste qui soit. Rien de plus naturel donc à ce qu'un parti gouvernemental propose des mesures pour lutter contre la criminalité, la violence et l'insécurité. Le papier de position du Comité directeur, qui sera discuté lors du prochain congrès du PS à la fin du mois d'octobre, mérite d'être salué dans son principe.

Deuxième aspect positif : les propositions de la direction du parti tentent de sortir d'une opposition binaire entre le tout préventif et le tout répressif. Une politique de sécurité publique se compose forcément de sanctions et de programmes de prévention. Préconiser fermeté et sévérité n'est pas forcément tabou pour la gauche. Cet équilibre revêt d'autant plus d'importance que les citoyens sont très inégaux devant le crime: les risques de commettre une infraction augmentent considérablement lorsqu'on n'est pas situé dans les classes sociales les plus favorisées. On l'oublie trop souvent : ce constat est aussi vrai pour les victimes.

L'insécurité réelle ne règne pas dans les beaux quartiers.

Le cœur du papier consiste en un catalogue de 53 propositions qui se veulent des «*mesures concrètes et axées sur les solutions*». Ces idées vont de l'amélioration de l'éclairage public (ch. 3) à l'interdiction des jeux vidéo violents (ch. 29), de la prohibition de la mendicité organisée (ch. 9) à l'instauration d'un taux d'alcoolémie zéro pour les chauffeurs professionnels (ch. 42). L'énumération n'évite à nos yeux pas le risque d'un catalogue à la Prévert : la hiérarchisation en est trop absente. Ainsi, on doit attendre la fin du document (ch. 52) pour que soit évoquée la question centrale du fonctionnement de la justice pénale et l'indigence des moyens financiers qui y sont consacrés.

Peut-être pour ne pas donner l'impression de venir comme la grêle après la vendange, le document n'évoque pas les deux grandes réformes législatives adoptées par le Parlement ces dernières années. Le nouveau Code pénal (cf. *DP 1783*) et le Code de procédure pénale suisse (cf. *DP 1714*), qui devrait entrer en vigueur en 2011, constituent pourtant le cadre de l'action répressive de l'Etat. Le PS souhaite-t-il permettre aux juges de recourir plus

systématiquement à la peine privative de liberté ? Quelle organisation du ministère public, cheville ouvrière de la lutte contre la délinquance, est-elle préconisée dans les cantons ? On l'ignore toujours.

Autre lacune : si le papier s'étend largement sur la nécessité d'avoir «*un espace public propre*» ou de lutter contre la violence dans les stades, il ne dit mot de la criminalité en col blanc. La gauche doit faire ici entendre sa voix : le combat contre la corruption, la gestion déloyale ou le blanchiment améliore le sentiment de sécurité. La paix sociale est une chimère si l'Etat laisse faire les puissants et s'en prend aux seuls misérables.

Aborder à gauche le thème de la sécurité publique réclame un certain courage politique : le papier qui sert de base à la discussion n'en manque pas. Les propositions les plus contestées comme le recours à la vidéosurveillance ou l'interdiction de la mendicité ne doivent pas servir de prétexte pour remettre la poussière sous le tapis. Le PS doit fourbir ses armes pour lutter contre les solutions à l'emporte-pièce et incompatibles avec l'Etat de droit, comme celles prônées par l'initiative «*pour le renvoi des étrangers criminels*». Et ne pas abandonner le terrain à ses adversaires.

## Exonérer de l'impôt les rentes AVS: à qui profite le crime?

*La proposition d'un conseiller national UDC peut séduire, mais elle ne se justifie pas et crée des inégalités dommageables*

Pierre Imhof (27 août 2008)

L'idée lancée dans la presse dominicale alémanique par le conseiller national UDC Hans Kaufmann a tout de la proposition populiste. Elle a l'air honnête et pleine de bon sens, mais elle vise un autre but que celui qu'elle prétend atteindre.

Quoi de plus juste à première vue que d'exonérer les rentes AVS de l'imposition? Cette idée se base pourtant sur l'image largement dépassée, même si elle n'a pas totalement disparu, du petit rentier peinant à nouer les deux bouts. S'il existe, il ne paie déjà aujourd'hui que fort peu d'impôt, quelques dizaines de francs à la Confédération et à peine plus à son canton et à sa commune. C'est dire si une exonération n'aurait que peu de conséquences pour ce type de retraité.

La vérité, c'est que les rentiers AVS ont, dans l'ensemble, plus de fortune que les classes d'âge inférieures. Et qu'il y a davantage de pauvres chez les

travailleurs et les familles monoparentales qu'il n'y en a chez les retraités. Parce que les besoins des premiers sont supérieurs à ceux des seconds. Parce que les personnes âgées bénéficient de l'épargne accumulée et parce que l'allongement de la durée de vie a retardé le moment de toucher un héritage.

Et surtout, le filet social est particulièrement bien développé en Suisse pour le troisième âge. Personne ne devrait avoir que sa rente AVS pour vivre. En effet, en l'absence d'autres revenus, s'y ajoutent les prestations complémentaires qui garantissent au retraité un revenu, si ce n'est confortable, du moins décent.

Bénéficieraient donc davantage de la défiscalisation de l'AVS les rentiers disposant de confortables revenus en plus de leur rente, qui sont donc imposés à des taux élevés. Il faut d'ailleurs rappeler que les

cotisations à l'AVS sont, elles, déduites du revenu imposable, les rentes étant considérées comme un salaire différé. Si l'on remet en cause cette logique, il faudrait aller jusqu'au bout et imposer les cotisations.

Cette proposition pose encore d'autres problèmes. Le principal d'entre eux est le non-respect de l'égalité de traitement devant l'impôt. Pourquoi deux personnes qui ont le même revenu devraient-elles s'acquitter d'impôts différents? Pourquoi taxer l'ouvrier ou l'étudiant et pas le rentier?

L'imposition directe est construite sur le principe de la capacité contributive du contribuable, tout revenu devant être traité de la même manière. En attaquant ce principe pour flatter son électorat, l'UDC fait vibrer la corde des «*pauvres rentiers*» pour faire un cadeau aux plus riches.

## Prix unique du livre: recette illusoire

*Les avantages d'une absence de concurrence sur les prix des livres ne sont pas démontrés*

Albert Tille (29 août 2008)

Petite victoire pour les libraires alémaniques. La Commission de l'économie et des redevances du Conseil national demande, à une courte majorité, d'introduire une loi réglementant le prix du livre.

En 2005, la Commission de la concurrence interdisait une entente entre éditeurs et libraires qui imposait, outre Sarine, un prix unique pour le livre. Une loi spécifique permettrait d'introduire pour

l'ensemble de la Suisse le régime aboli il y a trois ans.

Pour les partisans du prix unique, la concurrence compromet la diffusion de la culture. Les grands

distributeurs et les supermarchés vendent les best-sellers au rabais et prive les petits libraires de revenus indispensables à leur survie. La diminution des points de vente réduit l'accès à la culture hors des grandes villes. La marchandisation de la culture restreint l'assortiment. Les bons livres deviendront difficiles à trouver. Cette argumentation vertueuse est démentie par les faits. Comme le relevait l'an passé le Conseil fédéral en réponse aux éditeurs alémaniques, la Suisse romande, qui ne connaît pas le régime du prix unique, conserve un réseau de librairies plus dense que la Suisse alémanique laquelle a vécu des années durant sous la protection illusoire de l'entente sur les prix. Une loi qui

interdirait les distributeurs d'accorder des rabais ferait la fortune des vendeurs sur Internet (cf. *DP 1708*) qui ignorent les frontières.

Pour convaincre la faible majorité de la commission parlementaire, les éditeurs ont fait une large publicité à une étude anglaise. Les autorités de la concurrence britanniques ont cassé le cartel du livre. Les prix, libres depuis 1997, ont progressé près de deux fois plus vite que l'indice général du coût de la vie. Le prix réglementé freinerait donc les hausse et serait un cadeau pour les lecteurs consommateurs. Les auteurs de l'étude n'osent pas tirer la même conclusion. Ils constatent que, dans la même période, les ventes de livres ont massivement

progressé de même que le nombre de titres édités. L'exemple britannique, qui ne prouve rien, donne donc des arguments aux partisans et aux adversaires d'une réglementation. La liberté des prix a moins de trois ans en Suisse alémanique. Il est donc difficile de dire quels sont les effets de cette nouvelle concurrence sur la structure du marché du livre. Une étude du Seco constate cependant que les grands distributeurs ont consenti à octroyer de gros rabais sur les best-sellers. En Suisse alémanique, les prix de catalogue, autrefois les prix fixes, ont progressé de 3,03 % l'an, alors que la moyenne des prix réellement pratiqués est restée pratiquement stable. La liberté a donc profité aux lecteurs de langue allemande.

## Barack Obama, les cyberattaques et les botellones

*Internet livre sur vos écrans, gratuitement et pêle-mêle, des informations utiles et nuisibles, inoffensives et dangereuses. Trois exemples actuels*

Yvette Jaggi (27 août 2008)

Quel point commun entre les militants travaillant à leur clavier pour Barack Obama, les guerriers lançant des «zombies» à l'assaut des centres de décision de Géorgie ou les organisateurs de botellones cherchant à importer en Suisse la pratique espagnole des méga rencontres enivrantes? L'usage d'Internet comme d'une arme à la fois efficace et mouchetée, qui influence sans laver le cerveau, qui détruit sans tuer, qui convoque sans contraindre. Dans les trois cas, il y a recours à la panoplie virtuelle: un site web principal pour convaincre

l'électeur américain, un système informatique imparable pour paralyser le fonctionnement d'un Etat, une invitation gratuite sur *Facebook* pour rassembler des gens en mal de convivialité bien arrosée.

Dans les trois cas, il y a usage d'une forme de communication multicibles tout simplement inconnue, en tout cas non pratiquée comme telle il y a moins de dix ans, à la fin du siècle dernier. On s'accorde à dire que, par le recours systématique à l'information numérisée, Barack Obama a

fait entrer les campagnes électorales américaines dans une ère nouvelle, où la gestion en continu et la diffusion hypercontrôlée des nouvelles, des textes et surtout des images occupent des centaines de spécialistes de la communication virtuelle et visuelle. Le rendement de leurs savoirs conjugués est conforme à leur effort collectif: impressionnant, en particulier dans les tournants délicats de la campagne. Ainsi l'accueil de l'ex-rivale Hillary Clinton et la «récupération» de ses partisans ont montré que finesse et vitesse peuvent aussi

rimer dans la réalité.

Quant aux cyberattaques attribuées à des pirates russes, en mai dernier contre les infrastructures publiques et privées de l'Estonie et, tout récemment, en complément aux opérations militaires contre la Géorgie, elles constituent, elles aussi, de véritables innovations. Il faut admettre qu'elles font partie intégrante des stratégies d'état-major, dans les armées aujourd'hui et sans doute bientôt dans les grandes entreprises et organisations internationales. Dans

l'impossibilité de se prémunir contre un tel risque, les victimes potentielles préparent d'ores et déjà la contre-attaque – ou à défaut revoient leur portefeuille d'assurances.

Le cas de *Facebook*, comme celui des autres réseaux sociaux voués aux échanges et messages, est un peu différent. Certes, le support technique reste Internet. Mais les usagers y développent un mode de communication interpersonnelle particulier. Simple et direct, le langage utilisé – texte, son et images – se prête à une large diffusion

auprès des internautes amateurs de tels sites, jeunes le plus souvent. Cet accès facilite grandement les opérations informelles et rapides du type signatures en chaîne, invitations de dernière heure ou manifestations improvisées. Ceux qui s'émerveillent de l'écho suscité par les appels aux *bottelones* pourraient se souvenir des «*barauna*», ces réunions festives et musicales des années nonante, organisées en soirée dans les chantiers et abris de la ville et convoquées par des graffiti que les initiés déchiffraient sans peine.

## Exposition Balthus à la Fondation Gianadda

### *Un autre ailleurs*

Daniel Marco (01 septembre 2008)

A Martigny, la Fondation Pierre Gianadda célèbre jusqu'à la fin novembre le centième anniversaire de la naissance du comte Balthasar Klossowski de Rola (1908 - 2001) peintre (re)connu sous le nom de Balthus. Reconnu justement mais tardivement par des critiques et des publics occupés aux louanges d'autres modernités.

Des dessins très construits, crayons et fusains. L'auteur se méfie du tracé graphique unique. Il revendique l'utilisation de la gomme. Son usage n'est plus un aveu de faiblesse mais une démonstration d'habileté.

Des fonds, du clair à l'obscur, bruns, beiges, gris,... parfois noirs, laissant passer des lumières ciblées et sur lesquels s'impriment des sujets et des objets colorés avec retenue.

Fonds et couleurs qui rappellent, comme le montre le film présenté en vidéo, les intérieurs des lieux d'habitation du peintre : le Château médiéval de Montecalvello, près de Viterbe et le Grand Chalet de Rossinière dans le Pays-d'Enhaut.

Des autoportraits, huile, crayon, encre de Chine, exercice redoutable sous l'œil de Narcisse, assez hautains mais toujours maîtrisés, proches et inquiétants, allant jusqu'à la mise en scène de l'artiste et de ses proches dans des tableaux et des dessins. Dans quatorze illustrations à l'encre de Chine pour «*Wuthering Heights*» (Les Hauts de Hurle Vent) d'Emilie Brontë (1933 - 1935), Balthus dote le personnage de Heathcliff de ses traits et celui de Cathy de ceux de son épouse

d'alors, Antoinette de Watteville. Il crée une mythologie autour du chat et, dans une toile intitulée «*Le Roi des chats*» (1935), se (re)présente en pied, déformé, taille trop mince, torse trop haut, avec à ses pieds un matou déformé lui-aussi, trop gros, tête lunaire.

Des attitudes énigmatiques de jeunes personnages, garçons et filles, figées dans des postures à l'équilibre incertain, que quelques critiques sermonneuses qualifient d'équivoques («*Le Salon II*» 1942, huile sur toile), («*Le Rêve II*» 1956-1957, huile sur toile).

De la sensualité de plusieurs œuvres désignées comme coupables par les déjà cités moralistes de l'artistiquement correct. Œuvres qu'il faut relier à celles du frère aîné de

l'artiste, Pierre Klossowski (1905-2001), peu enclin à la particule, peintre et écrivain moins connu, mais aussi important dans l'histoire de l'art du vingtième siècle, auteur notamment de la trilogie «*Les Lois de l'hospitalité*» (1) et de «*La Monnaie vivante*» (2) qui déroule le principe de la jeune fille comme valeur marchande («*Thérèse rêvant*» 1958, huile sur toile), («*Les Beaux-Jours*» 1944-1946, huile sur toile).

Des déformations plus ou moins légères de personnages et de lieux, têtes et corps trop larges ou trop minces, trop ramassés ou trop élancés,

proportions modifiées, profondeurs redressées et gestes improbables voulus par le balancement de la composition. Des paysages immobiles aux perspectives légèrement distordues («*La Bergerie*» 1957-1960, huile sur toile).

Il faut aller voir les œuvres d'un artiste qui n'a pas suivi la voie de la «*tabula ras*» du surréalisme, mais a développé une expression figurative subtilement déformée, un matriçage raffiné de la réalité et de la société. La grande composition 294 x 330 cm «*Le Passage du Commerce-Saint-*

*André*» (1952-1954) au centre de l'exposition, est exemplaire de cette expression.

*Pierre Klossowski, «Les lois de l'hospitalité», «La Révocation de l'Édit de Nantes. Roberte, ce soir. Le souffleur», Editions Gallimard; «Le Chemin» collection dirigée par Georges Lambrichs, Paris 1965 / Pierre Klossowski, «La Monnaie vivante», Précédé d'une lettre de Michel Foucault à l'auteur sur la «Monnaie vivante» hiver 1970, Editions Joelle Losfeld, Collection «Récits et témoignages», Paris 1994*